



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale  
27 octobre 2006  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 12<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 12 octobre 2006, à 10 heures

*Président :* M<sup>me</sup> Intelmann ..... (Estonie)

## Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

b) Système financier international et développement (*suite*)

d) Produits de base (*suite*)

Point 69 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (*suite*)

c) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 50 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-56645 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)**

**b) Système financier international et développement (suite) (A/C.2/61/L.3)**

**Projet de résolution sur le système financier international et le développement**

1. **M. Le Roux** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/61/L.3. Ce groupe considère cette résolution comme extrêmement importante du fait que l'Assemblée générale est le seul organisme international dans lequel les pays en développement ont la même voix et la même participation en ce qui concerne les questions relatives au système financier international. Bon nombre des paragraphes de ce projet sont repris de la résolution que l'Assemblée avait adoptée à sa soixantième session. Il est extrêmement important que ces paragraphes soient maintenus, car des progrès insuffisants ont été faits s'agissant des questions en jeu. Ce projet de résolution a également été actualisé pour tenir compte des textes issus des réunions du printemps de 2006 des institutions de Bretton Woods et de la réunion de l'OMC qui a récemment eu lieu à Singapour, ainsi que des dispositions de la résolution 60/265 de l'Assemblée générale sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005.

**d) Produits de base (suite) (A/C.2/61/L.2)**

**Projet de résolution sur l'Année internationale des fibres naturelles**

2. **M. Le Roux** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/61/L.2, qui a été transmis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Dans ce projet, les États Membres demandent à l'Assemblée générale de proclamer l'année 2009 Année internationale des fibres naturelles.

**Point 69 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (suite)**

**c) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/C.2/61/L.4)**

**Projet de résolution sur la participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies**

3. **M. Fuks** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/61/L.4, qui vise à renforcer la constitution de réseaux de volontaires afin de lutter contre la faim et la pauvreté dans le cadre des efforts réalisés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et afin d'éviter et d'atténuer les dommages provoqués par les situations d'urgence et les catastrophes. Ce projet de résolution recommande également de mettre en place des dispositifs qui facilitent la gestion des situations à risque sur le plan local et la constitution de réseaux régionaux capables d'intervenir rapidement et efficacement en cas de situation d'urgence et de catastrophe.

**Point 50 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (A/61/94 et Add.1, A/61/165 et A/61/254)**

4. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur les politiques des organismes du système des Nations Unies pour l'utilisation des logiciels libres aux fins du développement (A/61/94). Il n'a pas été possible qu'un représentant du CCI vienne présenter ce rapport. Toutefois, la Présidente a cru comprendre que le CCI communiquerait des observations écrites au sujet de l'additif à ce rapport (A/61/94/Add.1), qui contient les observations du Secrétaire général et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du CCI. Les observations du CCI seront communiquées aux membres de la Commission dès qu'elles auront été reçues.

5. **M. Herman** (Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) présente le rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et des communications au service du développement (A/61/254), ainsi que la note du Secrétaire général sur le rapport du CCI (A/61/94/Add.1). Ce rapport expose les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée avait invité le système des Nations Unies à formuler et mettre en œuvre une stratégie à l'échelle du système pour mettre à profit les avantages des technologies de l'information et des communications pour améliorer l'efficacité, l'efficience et l'impact des programmes de développement et des activités de coopération technique des organismes des Nations Unies. En 2004, les organismes du système ont mis au point le cadre stratégique pour les TIC, qui expose les principes permettant de progresser vers un milieu technologique unifié et définit certaines initiatives à cet égard. En 2005, les organisations ont qualifié de priorités huit de ces initiatives, et le rapport expose les progrès réalisés vers leur mise en œuvre.

6. La résolution 57/295 insistait sur la nécessité d'avoir recours à la technologie pour créer un environnement de collaboration cohérent entre tous les organes du système des Nations Unies et contribuer ainsi à rendre l'Organisation plus efficace et plus efficiente dans l'exécution des services au bénéfice des États Membres. Bien que des progrès aient été accomplis au cours de l'année écoulée, le système se heurte à certains obstacles. Des budgets de plus en plus réduits et l'amenuisement des ressources ralentissent désormais les progrès sur de nombreux fronts; par sa diversité, le système pose certains défis à la création d'une structure unifiée en matière de TIC. Par ailleurs, si les organisations peuvent s'acquitter de bon nombre des mêmes tâches, elles le font de manière différente et ont donc mis en place des systèmes légèrement différents. C'est ainsi que la plupart des organisations disposent de leur propre système d'états de paie car elles ont eu besoin de le faire et, pour surmonter cet obstacle, des ajustements opérationnels et de principe seraient nécessaires. Des appels à l'harmonisation et à l'intégration des activités liées aux TIC doivent donc être considérés comme des appels à l'harmonisation et à l'intégration des activités opérationnelles et administratives.

7. Dans ce rapport, il est également pris note de la contribution apportée à la mise en place du cadre stratégique des TIC par le Groupe d'étude des Nations Unies dans ce domaine, qui a achevé son mandat en décembre 2005. Ce groupe d'étude a été en mesure de renforcer les liens entre les TIC et les objectifs de développement internationalement convenus, et ses efforts ont sensiblement contribué à l'élaboration des indicateurs nécessaires pour mesurer les effets des TIC dans le contexte du développement. En dernier lieu, l'alliance mondiale TIC et développement, centre de dialogue multipartite récemment mis en place par le Secrétaire général, constituera un mécanisme capital pour accroître l'efficacité, la visibilité et l'impact que les TIC pourraient avoir.

8. Le rapport du CCI était le deuxième de deux rapports sur la question des logiciels libres. Si le rapport précédent avait porté principalement sur l'utilisation de ces logiciels dans les secrétariats, le second étudie la manière dont les logiciels libres pourraient avoir un effet positif sur les efforts de développement. Ce rapport démontre clairement que le mouvement a commencé à remettre en question les anciens modèles d'utilisation de logiciels, et les organisations doivent appliquer toute une gamme de critères avant de choisir des logiciels à des fins institutionnelles, y compris en matière d'appui, de formation, de coûts de mise en œuvre et d'applicabilité à la tâche considérée. Dans le domaine du développement toutefois, il convient également d'envisager les incidences sociales et économiques du modèle utilisé pour la mise au point et la diffusion du logiciel. Contrairement au modèle de distribution de logiciels de marque, les logiciels libres sont souples dans la mesure où ils permettent aux usagers de modifier, d'évaluer ou même de réparer les produits, selon que de besoin, avant de les distribuer librement.

9. Cette souplesse a d'énormes incidences pour tous les pays, en particulier ceux qui tentent de combler l'écart numérique. C'est ainsi que les coûts d'achat pourraient être très faibles, permettant à des personnes ayant très peu de ressources disponibles de participer à la société de l'information. Par ailleurs, cela permet aux particuliers et aux organisations dans des petites structures économiques d'utiliser des outils dont ils ne disposeraient pas dans des conditions ordinaires. Toutefois, leur emploi pourrait aussi comporter d'énormes coûts occultes, comme par exemple ceux

liés à la nécessité d'apprendre et d'utiliser pleinement l'outil choisi. Au moins une organisation a noté que l'aptitude à utiliser et comprendre cette technologie était un élément important pour créer des conditions propices à une large utilisation des TIC au service du développement, ce qui suppose la nécessité d'un système d'éducation et d'autres politiques à suivre au niveau des pouvoirs publics et de la société civile.

10. Les organisations estiment que, bien que le rapport du CCI n'aborde pas ces questions, des précisions supplémentaires auraient été utiles. Bien qu'ayant formulé d'autres observations sur la méthode d'étude utilisée et les recommandations formulées, elles appuient toutes les recommandations du CCI. Tout en estimant que plusieurs recommandations n'étudient pas à fond toutes les questions relatives à l'utilisation de logiciels libres pour le développement, elles estiment qu'en règle générale, le CCI a établi des directives utiles pour les États Membres et le système des Nations Unies.

11. **M<sup>me</sup> Bilello** [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] présente le rapport du Directeur général de l'UNESCO sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies (A/61/165), qui contient un examen des activités à l'échelle du système pendant la période 2005-2006.

12. Neuf institutions, programmes et fonds du système des Nations Unies ont participé à l'examen des arrangements de coordination en vigueur lors de la neuvième Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication pour le développement organisée à Rome en septembre 2004. Les principales conclusions et recommandations proposées au cours de la Table ronde ont notamment porté sur le fait que les communications devraient être acceptées comme un élément central dans toutes les initiatives de développement, que les donateurs et les institutions de développement devraient mettre en place des unités de communication pour le développement dotées de ressources suffisantes pour mettre en œuvre et encourager des initiatives et que les activités de formation devraient être encouragées dans les pays en développement.

13. Depuis l'établissement du rapport, l'UNESCO a organisé des consultations permanentes pour

garantir qu'une conception de la communication au service du développement à l'échelle du système soit adoptée dans le contexte des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les évaluations communes de pays. La résolution 51/172 de l'Assemblée générale, intitulée « Les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies », soulignait la nécessité d'appuyer les systèmes de communication qui permettent aux communautés d'exprimer leurs aspirations et leurs préoccupations et de participer aux décisions qui concernent leur propre bien-être. Par ailleurs, il est accepté que les objectifs du Millénaire pour le développement ne sauraient être atteints en l'absence de bonnes communications et que les nouvelles stratégies et les nouveaux outils doivent être mis au point dans cette optique.

14. La Déclaration de Colombo sur les médias, le développement et l'élimination de la pauvreté qui a été adoptée en mai 2006 établit un lien explicite entre la réduction de la pauvreté et la liberté d'expression et des médias libres, indépendants et multiples, et indiquait que l'UNESCO, en tant qu'institution principalement responsable des questions de liberté d'expression au sein du système des Nations Unies, devrait faire office de centre de dialogue entre les parties prenantes pour ces questions. La promotion de médias libres et indépendants constitue un aspect essentiel des efforts visant à créer des sociétés axées sur la connaissance par le biais des médias et la promotion des TIC, et cela constitue un élément essentiel de l'action de l'UNESCO dans le domaine de la communication et de l'information.

15. En dernier lieu, l'oratrice fait part à la Commission d'informations au sujet des trois programmes d'appui de l'UNESCO au développement des moyens de communication : le programme relatif au centre communautaire de radiophonie et multimédia, le programme de services publics de radiodiffusion et le programme international pour le développement des communications. Une autre priorité actuelle, qui est de plus en plus importante pour l'UNESCO, concerne le développement de l'aide aux médias après les conflits.

16. **M. Snoussi** (Tunisie) demande si le développement des TIC ne contribue pas à reproduire, voire à aggraver, les disparités et à provoquer une marginalisation au lieu de

promouvoir l'intégration. L'écart numérique est le résultat d'un contexte économique déséquilibré dans lequel les TIC sont envisagées sous deux angles différents : comme source d'exclusion parce qu'elles n'ont pas apporté les mêmes avantages ou eu le même impact économique et social pour tout le monde et ont contribué à accroître les disparités régionales et sociales, d'une part, et comme un instrument stratégique de développement car elles offrent d'énormes possibilités qui devraient être utilisées de manière appropriée et adaptées à des conditions locales spécifiques, d'autre part.

17. Pour les pays en développement, le fossé numérique pose des problèmes à la fois technologiques et socioéconomiques. L'intégration des TIC dans un cadre de coopération internationale et de partenariat donnerait un coup de fouet au développement économique et social. À cet égard, certains progrès ont été enregistrés, ainsi qu'il ressort du rapport de l'Union internationale des télécommunications intitulé « Développement des TIC/Télécommunications dans les pays les moins avancés ». Il est relevé dans ce rapport que les objectifs de télédensité fixés par le Programme d'action de Bruxelles ont été atteints par 25 des 50 pays les moins avancés. Néanmoins, des efforts plus soutenus s'imposent pour permettre à tous les pays, en particulier les moins avancés d'entre eux, de tirer parti de la révolution numérique et de créer un partenariat numérique mondial fondé sur une conception commune de la solidarité, de la complémentarité et du codéveloppement. C'est cette vision qui est à l'origine de l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenu à Genève et à Tunis, et dont les textes adoptés devraient être mis en œuvre pour combler le fossé numérique. La délégation tunisienne est favorable à la décision d'organiser le forum de la gouvernance de l'Internet du 30 octobre au 2 novembre 2006 à Athènes. Elle est également favorable aux initiatives annoncées par le système des Nations Unies afin de mettre au point les moyens d'intégrer les TIC dans les activités de développement et de coopération technique. Le Groupe d'étude sur les TIC doit être félicité des efforts qu'il a déployés et le Secrétaire général doit être remercié d'avoir lancé l'Alliance mondiale TIC et développement.

18. **M. Al Bayati** (Iraq) dit qu'il est indispensable de mettre à profit les TIC dans l'intérêt des stratégies de développement. Il appuie en

conséquence la mise en place de l'Alliance mondiale TIC et développement en tant qu'initiative destinée à promouvoir le dialogue et le partenariat et à servir de forum mondial. Il note également que les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront être atteints sans de bonnes communications axées sur les trois domaines que sont la gestion des ressources naturelles, les groupes isolés et marginalisés et enfin la recherche, la vulgarisation et l'éducation.

19. Après avoir subi des années de guerre et d'embargo, l'Iraq est maintenant le théâtre d'une recrudescence d'activités terroristes qui interdisent toute continuité dans les progrès scientifiques et technologiques. Le retard du pays en matière de TIC se trouve encore aggravé par des facteurs tels que le fossé grandissant entre riches et pauvres et les difficultés rencontrées dans le secteur privé en raison de l'aggravation des conditions de sécurité et d'environnement. L'Iraq attend beaucoup de l'aide de la communauté internationale pour mettre les communications au service du développement à l'avenir, par exemple grâce à l'élaboration de politiques plus efficaces fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement et l'adoption d'une conception plus coordonnée du développement et de l'élimination de la pauvreté qui en est résultée. L'Iraq aspire aussi à ne pas prendre de retard dans l'expansion rapide des TIC, à combler le fossé qui s'est creusé en matière de connaissances et d'information et à intégrer les TIC dans les activités de développement.

20. L'accès à l'information est une condition indispensable pour la réalisation de bon nombre des objectifs des TIC, qui est liée à son tour à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Iraq cherche donc à créer une industrie florissante des TIC pour atteindre ces objectifs. L'intégration des TIC dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté aiderait les États donateurs et les institutions des Nations Unies à définir les besoins du pays en matière de lutte contre la pauvreté. L'Iraq s'emploie aussi énergiquement à éliminer les inégalités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement et a mis en place des programmes d'éducation et d'alphabétisation pour les filles et les femmes pauvres; à cette fin, il existe un besoin urgent de TIC pour les programmes de formation et d'instruction destinés aux filles qui ne vont pas à l'école et aux filles qui vivent dans des zones rurales

éloignées. L'Iraq s'est également adressé aux institutions spécialisées pour faciliter l'accès aux techniques de télédétection et aux réseaux de communication de nature à améliorer la surveillance efficace des dangers environnementaux et de la gestion des ressources ainsi qu'à mieux faire connaître les stratégies viables de développement dans un certain nombre de domaines. En conclusion, l'orateur s'associe à l'appel lancé pour répondre aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi qu'à l'appel de renforcement de l'aide publique au développement au bénéfice des pays qui ont déclaré leur attachement à la lutte contre la pauvreté et à la coopération avec le secteur privé pour tirer parti des nouvelles technologies, en particulier des TIC.

21. **M. Jenie** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que le Groupe d'étude sur les TIC a renforcé les liens entre ces technologies et l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour atteindre les objectifs de développement internationalement convenus. L'Association appuie les mesures prises pour améliorer le partage des connaissances à travers le système des Nations Unies. L'interaction de nombreuses parties prenantes par le biais de l'Alliance mondiale TIC et développement lancée en 2006 pourrait conforter les activités du Sommet mondial sur la société de l'information. L'utilité des logiciels libres ne se limite pas aux seules possibilités économiques, mais permet également d'administrer l'information pour les soins de santé et la protection de l'environnement.

22. L'ASEAN s'emploie à créer une communauté solidaire, dynamique et sûre par le biais d'un accès universel aux infrastructures et aux services des TIC, du renforcement de la coopération en matière d'orientation et de stratégie réglementaires, et enfin d'efforts concertés pour parvenir à un développement plus égal et plus général des TIC dans la région. En septembre 2006, l'ASEAN a adopté le Plan d'action de Brunéi, qui porte plus particulièrement sur le renforcement des capacités et les programmes de formation et appelle à un engagement renforcé avec les partenaires du dialogue et à la coopération avec les organisations internationales dans plusieurs domaines des TIC.

23. Les pays membres de l'ASEAN ont convenu de constituer un fonds TIC doté d'une filière

d'approbation accélérée afin de financer leurs programmes de coopération et d'apporter une aide aux projets pilotes dans les TIC entrepris par le secteur privé. L'ASEAN dispose de plusieurs mécanismes permettant de faciliter les échanges de données d'information, notamment la structure TELMIN, Centre météorologique spécialisé et Centre d'information sur les séismes, ainsi que le Centre asiatique de planification préalable qui relie les centres nationaux d'alerte rapide en cas de tsunamis.

24. L'Association est favorable à l'Engagement de Tunis, qui vise à créer une société de l'information axée sur le développement dans laquelle l'accès aux données d'information sur les marchés et l'abaissement des coûts de transaction au bénéfice des agriculteurs et négociants pauvres transformeraient les avantages en croissance économique. L'aide globale aux pays en développement doit être maintenue, en mettant l'accent sur la mise en place d'infrastructures telles que le cybercommerce, la cyberagriculture, la télésanté et le téléenseignement. L'Organisation des Nations Unies a un rôle particulier à jouer dans la formation du personnel à l'exploitation et à la gestion des réseaux modernes de télécommunications et doit également poursuivre ses travaux visant à inclure les TIC dans la protection de l'environnement, les mesures à prendre en cas de catastrophe et le développement durable.

25. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) fait observer que le rapport de l'UNESCO transmis dans le document A/61/165 insiste sur la nécessité que la communication soit axée sur les individus, en particulier les pauvres, et invite à multiplier les exemples réussis de communications au service du développement. Bon nombre de ces programmes sont en cours d'exécution dans les pays les moins avancés, où vit la majorité des plus pauvres parmi les pauvres. La communauté internationale a pris l'engagement de s'intéresser tout particulièrement aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement afin de leur garantir un accès équitable et peu coûteux aux TIC en faveur de leur développement socioéconomique. Cet engagement a déjà débouché sur des mesures tangibles, notamment la création du Fonds de

solidarité numérique, mais des efforts renforcés s'imposent afin de financer le transfert de technologies destinées à combler le fossé numérique à travers le monde.

26. Ce fossé est particulièrement marqué entre les 50 pays les moins avancés et le reste du monde. Si le nombre de personnes dotées de téléphones portables a sensiblement augmenté dans les pays les moins avancés, ce nombre demeure minime si on le compare au nombre de ces téléphones dans les pays développés. Ces disparités sont encore plus marquées en ce qui concerne l'accès à l'Internet. Les pays les moins avancés ont besoin des TIC pour appuyer leurs efforts axés sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable, mais ils ont aussi besoin d'investissements dans d'autres secteurs tels que l'énergie et l'éducation afin de pouvoir s'attaquer aux causes profondes qui limitent l'emploi efficace des TIC par les pauvres. Le développement de technologies et l'adoption de mesures qui tiennent compte de ces obstacles, comme par exemple les communications sans fil et l'ordinateur portable à 100 dollars proposés par le Secrétaire général au Sommet de Tunis, nécessitent un accroissement des investissements. Cela pourrait se faire notamment par le biais de partenariats entre les secteurs public et privé qui pourraient, par exemple, contribuer à réduire le coût des TIC pour les pays les moins avancés en leur offrant des accords de licence à des conditions plus favorables pour l'utilisation de passerelles de communications et de logiciels protégés. L'orateur déclare que son bureau s'est associé à la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et au Forum des îles du Pacifique dans le cadre de l'Initiative d'interconnectivité dans le Pacifique pour étudier la possibilité de connecter toutes les petites îles de la région par le biais de satellites mondiaux.

27. Le commerce dans le domaine des TIC et des biens et services connexes offre d'énormes possibilités pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui sont pénalisés par leur éloignement des marchés internationaux. Grâce au cybercommerce, ces pays pourraient réduire leurs coûts d'exportation traditionnels et pourraient même devenir plus compétitifs grâce au faible coût de leur main-d'œuvre. La question devrait donc être étudiée de façon plus approfondie dans le cadre de la mise en

œuvre du Programme de Bruxelles, du Programme d'Almaty, du Programme de la Barbade et de la Stratégie de Maurice.

28. **M<sup>me</sup> Kim Eun-jeong** (République de Corée) estime que les gouvernements ont un rôle capital à jouer dans l'utilisation des possibilités qu'offrent les TIC aux fins du développement en établissant des normes et des règles, principalement afin de garantir la liberté d'expression, la libre circulation de l'information et la concurrence entre les entreprises dans le domaine des TIC. Le renforcement des capacités dans le secteur des TIC, en particulier parmi les jeunes et les femmes, devrait constituer l'une des priorités des cyberstratégies dans les pays en développement. Pour formuler ces stratégies, les gouvernements devraient mettre à profit la coopération et les ressources régionales. Un exemple de ce type de coopération est fourni par le Centre Asie-Pacifique pour les technologies de l'information et de la communication qui a été créé en République de Corée afin de former des dirigeants et des experts à l'échelle régionale. L'Organisation des Nations Unies elle-même devrait offrir un modèle réussi de cyberadministration en intégrant les nouvelles TIC dans son action. La République de Corée a créé une solide infrastructure en matière de TIC et comprend les possibilités que cela offre pour le développement. Le renforcement des capacités et le partage des connaissances dans le secteur des TIC constituent donc les principaux objectifs des mesures que la République de Corée a adoptées afin de favoriser le développement en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

29. **M. Gerus** (Biélorus) dit que le Biélorus a participé activement à la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information et se félicite que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social aient entrepris sans tarder en 2006 de mettre en œuvre les textes issus de ce sommet. Les TIC devraient être utilisées pour venir à bout des problèmes les plus épineux de la croissance économique et du progrès social. Des stratégies technologiques nationales, le renforcement des capacités et des partenariats internationaux offrent les meilleurs moyens d'y parvenir. Parallèlement aux institutions spécialisées, aux fonds et programmes des Nations Unies, les pays développés ont un rôle capital à jouer en partageant leur expérience de l'utilisation des technologies de l'information. Toutefois, la coopération Sud-Sud est également capitale pour aider les pays en

développement à tirer parti des possibilités qu'offrent les TIC. Lors de la quatorzième Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, le Président du Bélarus a proposé qu'une base de données économiques centrales soit créée afin de faciliter les contacts économiques entre les États membres du Mouvement.

30. Alors qu'il procède à une profonde transformation sociale et économique, le Bélarus contribue à mettre en place une société mondiale de l'information grâce à un programme national d'informatisation intitulé « Le Bélarus électronique » et d'autres grands projets analogues en matière de TIC. Les TIC, les médias électroniques et le transfert rapide de l'information sont indispensables pour promouvoir la société civile et le développement socioéconomique.

31. **M. Adhikari** (Népal) indique que les TIC offrent les instruments essentiels pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le fossé numérique pose un grave problème de principe et a encore aggravé la marginalisation des pays pauvres. Un moyen efficace de combler ce fossé numérique consiste à garantir un plus large accès aux avantages offerts par les TIC. À cet égard, le Népal se félicite de l'Alliance mondiale TIC et développement qui a été lancée par le Secrétaire général. La communauté internationale doit aider les pays pauvres et marginalisés dans leurs efforts visant à tirer parti des possibilités qu'offrent les TIC pour accélérer leur croissance et leur productivité à long terme. Le Gouvernement népalais a inscrit les TIC au centre de ses politiques et programmes nationaux de développement et de ses stratégies de développement durable. Il a mis l'accent sur l'élargissement des TIC aux zones rurales et a encouragé les jeunes à jouer un rôle dans le développement de ces technologies.

32. **M<sup>me</sup> Armanni Sequi** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) estime qu'il est impossible que les pays disposent d'un programme cohérent de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets sans qu'une attention soutenue soit accordée à l'appui offert par les TIC. De la même manière, il est impossible dans le monde actuel d'imaginer que le développement et l'élimination de la pauvreté puissent se faire sans la contribution et l'utilisation accrue des TIC. En conséquence, la Fédération internationale s'intéresse au premier chef

à la cyberpréparation, en s'assurant que ces technologies sont utilisées pour améliorer les communications, l'alerte rapide et l'organisation des volontaires. Une bonne connaissance des besoins de la collectivité et l'appui de la collectivité tout entière sont les éléments essentiels de la cyberpréparation aux catastrophes. C'est ainsi que la Croix-Rouge camerounaise a eu recours à l'informatique pour élaborer son plan stratégique à long terme et ses politiques nationales, en reliant ses bureaux locaux dans les villes et les villages à son siège. La Croix-Rouge namibienne met ses connaissances en commun afin d'encourager l'évolution des comportements et de s'attaquer à des problèmes de santé et de développement comme le VIH/sida, le paludisme, la violence sexiste et l'abus d'alcool. Elle a mis en place un partenariat avec l'organisation nationale Soul City pour faciliter la diffusion de messages par la radio, la télévision, la presse écrite et d'autres moyens. Bien que certains résultats positifs aient été obtenus, les possibilités des TIC sont loin d'avoir été pleinement exploitées.

33. **M. Motter** (Union interparlementaire) dit que quasiment tous les parlements à travers le monde utilisent les TIC principalement à deux fins : être plus transparents, accessibles et responsables vis-à-vis du public et être plus efficaces dans leurs procédures parlementaires. Toutefois, l'écart numérique existe entre les parlements tout comme il existe entre les sociétés en général. Pour remédier à cette inégalité, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et l'Union interparlementaire ont créé le Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication au sein des parlements. Ce centre mondial a deux missions principales : renforcer la capacité des parlements à tirer parti des TIC pour mieux s'acquitter de leurs fonctions démocratiques et renforcer leur rôle dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus. Ce centre mondial est destiné à jouer un rôle de catalyseur et de centre d'échanges pour l'information, la recherche, l'innovation et la technologie et de plate-forme pour l'assistance technique. Le nombre de projets d'aide aux parlements bénéficiant d'un financement international a augmenté au cours des dernières années, mais les projets demeurent fragmentés. Ce centre mondial vise à encourager une conception structurée du développement des TIC à l'intention



des parlements. Les parlements sont des intervenants décisifs dans le suivi du Sommet mondial en raison de leur responsabilité constitutionnelle en matière d'adoption du cadre législatif approprié qui constitue la base du développement des sociétés de l'information. Le Centre mondial encouragera les parlements à placer les textes issus du Sommet au premier plan de leur programme d'action, comme en témoigne l'organisation d'une conférence internationale sur la législation liée aux TIC qui devrait être organisée à Rome au début de 2007. Les TIC doivent faire partie de la solution destinée à aider les parlements à faire face aux nombreux problèmes qui se présentent et à s'acquitter de leurs fonctions constitutionnelles d'une manière transparente, accessible, responsable et efficace.

34. **M. Reyes** (République bolivarienne du Venezuela) dit que, si la révolution numérique est une ressource essentielle aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement, elle n'en a pas moins encore creusé l'écart entre ces deux groupes de pays. Les nouvelles technologies devraient offrir un moyen de lutter contre la pauvreté et accélérer le développement économique, social, politique et culturel. Les produits des progrès scientifiques et technologiques actuellement enregistrés sont monopolisés et non partagés avec la collectivité, ce qui contribue moins à créer une société de la connaissance qu'une société dans laquelle les entreprises font de la connaissance un produit commercialisable. Le Gouvernement de la République du Venezuela a souligné que les technologies de l'information offrent aux États et à la société en général le moyen de créer un système économique et social dans lequel les connaissances et l'information seraient des sources fondamentales de bien-être et de progrès. Il a donc créé des mécanismes visant à élargir l'accès aux technologies de l'information et adopté des politiques sociales qui ont fait disparaître l'analphabétisme. Les pays devraient donc adopter des politiques et des stratégies de nature à garantir un accès universel à l'éducation et un accès équitable aux TIC.

*La séance est levée à 11 h 50.*